

Circulaire du 16 juillet 1964 relative à l'enrobage des fromages

Cette circulaire du Ministère de l'Agriculture vient en complément des circulaires n°159, 162, 165, 170, 172, 175 et 176.

Cette circulaire donne les conditions auxquelles les matériaux, constituant les pellicules en matière plastique ou autres substances employé pour l'enrobage de certains fromages, doivent répondre.

Mots-clés : liste positive ; enrobage ; plastique ; principe d'inertie ; caractéristiques organoleptiques ; polymère ; cire de paraffine ; cire microcristalline

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):